

TRANSMETTRE, C'EST ASSURER L'AVENIR DE SES PROCHES

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- Transmettre, c'est assurer l'avenir de ses proches.
Il existe plusieurs solutions pour cela : la donation, la succession et l'assurance-vie ;
- La donation permet de transmettre sans payer d'impôt ou de réduire les droits de donation (abattements selon les bénéficiaires). Cette donation porte sur l'immobilier, les valeurs financières, les liquidités ou des biens (une voiture, par exemple) ;
- Dans le cadre de votre succession, vous pouvez transmettre votre patrimoine en rédigeant un testament, en appliquant la dévolution légale, en effectuant une donation au dernier vivant ou un démembrement de propriété ;
- Avec l'assurance-vie, vous pouvez préparer l'avenir de vos proches en bénéficiant d'un régime fiscal favorable. Dans le cadre d'un pacte adjoint, vous pouvez préciser l'utilisation des sommes données.

LE CONSEIL

Bien transmettre son patrimoine, c'est bien évaluer ses besoins et se faire accompagner par un professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

La transmission

[Cliquez-ici](#)

EN PARTENARIAT AVEC



lafinancepourtous.com

LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE